

### ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

L'Agence de Protection et d'Aménagement du littoral (APAL), se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition des équipements informatiques en deux lots, les soumissionnaires peuvent participer à un ou deux lots.

1. Les sociétés désirant participer au présent appel d'offres, peuvent retirer gratuitement le dossier d'appel d'offres au siège de l'APAL, 2, Rue Mohamed Rachid Ridha – Belvédère Tunis 1002 contre une demande de retrait du Dossier d'Appel d'Offres mentionnant le nom du soumissionnaire, l'adresse, Tél/Fax, email...

Les offres devraient être élaborées et présentées conformément au cahier des charges, répartis en trois groupes et placés dans trois enveloppes séparées, portant respectivement les mentions Enveloppe « A : Offre Technique », Enveloppe « B : Offre Financière » qui seront mise dans une troisième Enveloppe « C : Enveloppe extérieure ». Cette dernière qui ne devra comporter que la mention suivante: « A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N°13/2017 Relatif à l' " ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES)».

L'offre doit parvenir par poste ou par rapide-poste ou directement au bureau d'ordre central de l'APAL contre reçu – au plus tard le 06 Février 2018 à 13h:00 (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi). L'ouverture des plis sera publique et aura lieu le même jour à 14h30.

2. Caution provisoire pour chaque lot comme indiqué à l'article 4.10 du CAO soit :
  - a. 400 DT pour le lot A.
  - b. 400 DT pour le lot B.
3. Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou comportant des réserves ou parvenant après la date limite de réception des offres sera écartée. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt jours (120 jours), à compter du lendemain de la date limite de remise des offres.